

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Objet : réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement

L'an deux mil quatorze, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

N° : 14/37

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Convocation le : 12 septembre 2014

Absents : Olivier BURESI

Pouvoir donné par : Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Certifié rendu exécutoire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'établir son schéma directeur d'assainissement.

Transmission : 24 septembre 2014

Publication : 24 septembre 2014

Une station d'épuration a été construite en 2003, pour le traitement des eaux usées du village, de Favalella, de Pietra-Rossa et de Porto-Pollo.

A l'heure actuelle, il est souhaitable d'étudier des solutions d'assainissement collectif sur les 3 hameaux suivants :

- Forello / Zivignola (Tassinca haut)
- Sarconaccio / Farrandino (Tassinca bas)
- Stiliccione

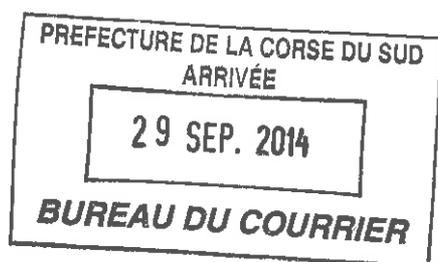
Ainsi que la refonte et/ou création du réseau d'assainissement de Porto-Pollo, en fonction de l'état des lieux.

De plus, il est nécessaire d'étudier le raccordement du hameau de Polisconu sur la station d'épuration principale.

Enfin, la commune souhaite améliorer le fonctionnement du système d'assainissement principal, notamment :

- l'amélioration du fonctionnement de la station soumise à des variations de charges importantes entre la basse et la haute saison
- l'amélioration du fonctionnement des postes de refoulement
- la reconsidération de la portion de réseau situé sur la plage présentant des problèmes structurels et fonctionnels importants

C'est dans ce contexte, que la commune de Serra-di-Ferro souhaite réaliser son schéma directeur d'assainissement, de manière à répondre à l'ensemble des problématiques qu'elle rencontre et disposer d'un programme et d'un échancier de travaux.



La mission comprend :

- L'actualisation de l'état des lieux
- L'assistance à la réalisation d'un diagnostic de réseau
- L'étude des scénarios
- La présentation du scénario retenu
- L'actualisation du zonage d'assainissement

Rappelons que ce document s'inscrit dans le cadre des pré-requis obligatoires pour le financement d'une opération sur le réseau d'assainissement.

Le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation de cette étude a été estimé à **80 000 € HT**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de l'opération

- sollicite de Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Corse, de Monsieur le Président du Conseil Général de la Corse du Sud, de Madame la Directrice de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse l'octroi d'une **subvention au taux maximum de 90 %**,

- autorise le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser au maître d'ouvrage,

- s'engage à ce que la collectivité prenne en charge le complément des dépenses soit par autofinancement soit par emprunt,

- charge Monsieur le Maire de signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au financement, au marché et à la réalisation des travaux nécessaires à la bonne réalisation de cette étude,

- accepte que les démarches de dévolutions des marchés concernant cette opération se fassent par procédure adaptée, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

